

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de la Santé, concernant
La collaboration avec les communes pour former
aux gestes de premiers secours**

J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger concernant la formation au Brevet européen de premiers secours (BEPS). En effet, chaque jour en Belgique, 30 arrêts cardiaques surviennent en dehors des hôpitaux. Selon les chiffres de la Croix-Rouge, 4 belges sur 10 ont déjà été confrontés à une situation d'urgence et seuls 25% des Belges envisagent de se former aux gestes de premiers secours.

Vous l'avez d'ailleurs reconnu, la formation aux gestes qui sauvent n'est pas suffisamment déployée chez nous, notamment dans la population. On le sait, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est compétente dans le cadre de la formation pour introduire le secourisme dans ses référentiels et cela a été fait. Néanmoins, dans le cadre de vos compétences, vous avez également une marge de manoeuvre. Outre votre projet de décret relatif au transport non urgent de patients, il existe une possibilité de travailler avec les communes via une collaboration avec le Ministre Desquesnes. Vous vous êtes engagés à le contacter afin de lui relayer cette bonne idée.

Monsieur le Ministre, je reviens vers vous pour faire le point sur ce sujet. Avez-vous eu un échange avec votre homologue en charge des Pouvoirs locaux afin de mettre en place une collaboration avec les communes? Quelle forme prendra-t-elle et à quelle échéance? Enfin, en tant que Ministre de la Santé, existe-t-il, sur le territoire de la Région Wallonne, une cartographie des défibrillateurs et/ou une application? A défaut, ne serait-il pas intéressant d'en réaliser une et de la diffuser massivement?

Réponse du Ministre Coppieters:

[Novembre 2025]

Une réponse a été fournie à l'honorable membre en octobre concernant le même sujet et en un mois avec les vacances scolaires, elle imagine bien qu'une discussion n'a pas pu avoir lieu.

À l'heure actuelle, la cartographie nationale des défibrillateurs (DAE) est principalement assurée par la Croix-Rouge de Belgique et le Service public fédéral Santé publique, via l'enregistrement des DAE dans la base de données « Be-DAE », utilisée par les services d'urgence 112. La cartographie fédérale Be-DAE couvre déjà le territoire national et alimente les secours d'urgence.

Par ailleurs, il existe une cartographie beaucoup plus large au niveau européen à tout le moins, pour identifier la localisation de défibrillateurs OpenAEDMap, lequel est un outil collaboratif.

Comme elle le constate, cette compétence n'appartient pas à la Région wallonne. Cela limite les possibilités d'action directe de notre entité dans ce domaine.